

NIS 1 VERS NIS 2

Vers une réglementation commune en cybersécurité :
obtenir un niveau de sécurité homogène au sein des 27 pays de l'UE !

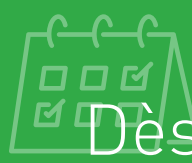
NIS 1



Depuis 2016

- OPÉRATEURS DE SERVICES ESSENTIELS (OSE)
- FOURNISSEURS DE SERVICES NUMÉRIQUES (FSN)

NIS 2



Dès octobre 2024

- ENTITÉS CLASSÉES ESSENTIELLES (EE)
- ENTITÉS CLASSÉES IMPORTANTES (EI)

LA DIRECTIVE NIS 2 CONCERNE

LES ENTITÉS ESSENTIELLES (EE)



Etablissements de santé



Administrations publiques



Banques



Infrastructures des marchés financiers



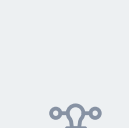
Transports



Spatial



Energies



Approvisionnement en eau potable et eaux usés

LES ENTITÉS IMPORTANTES (EI)

Infrastructures numériques



Gestion des déchets



Industrie



Fabrication, production, distribution de produits chimiques



Agroalimentaire



Télécommunications



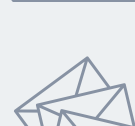
Plateformes de RS



Fournisseurs de services numériques



Services postaux



La directive NIS2 s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés OU ayant un CA d'au moins 10M€ par an

POUR ÊTRE PRÊT

- #1 Former l'ensemble du comité exécutif afin de responsabiliser l'équipe de direction
- #2 Identifier l'ensemble de vos risques cyber
- #3 Mettre en oeuvre un plan de gestion des risques complet comprenant le renforcement de vos accès
- #4 Intégrer dans ce plan votre chaîne d'approvisionnement
- #5 Mettre en place des procédures précises pour gérer rapidement les incidents en cas d'attaques
- #6 En cas d'incidents, notifier à l'autorité nationale compétente dans les 72h

EN CAS DE NON RESPECT :

POUR LES ENTITÉS ESSENTIELLES (EE) :

10 MILLIONS D'€
OU **2%** DU CA

POUR LES ENTITÉS IMPORTANTES (EI) :

7 MILLIONS D'€
OU **1,4%** DU CA

EN SAVOIR

[Consultez notre article](#)

CONTACTEZ-NOUS

[Échangez avec nos experts !](#)